





Situations de médiations familiales

Approche pratique

Concept

La médiation familiale présente bien des aspects particuliers, qui la différencie des autres matières et nécessite à la fois un processus particulier, adapté au rythme des parties et une approche psychologique en jeu requérant des compétences spécifiques de la part du médiateur.

Objectifs de cette journée

Revoir, via des mises en situations concrètes, le processus de médiation : des contacts téléphoniques au premiers entretiens (analyse des demandes, adhésion au processus, accueil des émotions, rencontre des parties dans leur stade de deuil particulier, gestion des urgences, abords des problématiques, le rôle des avocats, la posture du médiateur).

Encadrement

Ces exercices seront encadrés par Coralie Smets-Gary et Martine Becker, médiatrices agréées en matières familiales.



Modalités

PMR Europe

Est un centre agréé par
la Commission fédérale
de médiation pour
dispenser des
formations
permanentes

DURÉE

1 journée de formation
(7h)

PRIX

240,00 euros HTVA
Soit 290,40 euros
TVAc,
Comprenant la
formation, le matériel
didactique et les
pauses café

DATES

29 avril 2019
De 9.30 à 17.30

CONTACT

Martine BECKER
0495 59 49 02
martine.becker@pmr-europe.com

Coralie SMETS-GARY
0476 33 50 84
coralie.smets.gary@pmr-europe.com

ATTESTATION

Une attestation
sera délivrée aux
participants

LIEU

PMR Europe
Rue Dodonée 113
1170 Bruxelles



Formulaire d'inscription

Date limite
d'inscription

15 avril 2019

Par E-mail :

coralie.smets.gary@pmr-europe.com

Ou par fax :

02 344 46 58

A REMPLIR EN MAJUSCULES SVP

Nom :

Prénom :

Profession :

Firme :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél :

Fax :

Email :

Gsm :

Coordonnées de facturation :

.....

.....

TVA n° :

J'ai pris connaissance des conditions générales
d'inscription et d'annulation ci-après et je les
accepte.

Date

Signature

O

Je verse la somme de 290,40
euros en faveur du compte de
PMR Europe
IBAN BE42 0014 8113 7254
BIC GEBABEBB avec la mention
Nom Prénom + Exercices MF avril
2019



Conditions générales



pmr institut

PMR Europe S.P.R.L./B.V.B.A.
Rue Dodonée 113
1180 Bruxelles
T +32 2 344 53 70
F + 32 2 344 46 58
www.pmr-europe.com
T.V.A. BE 0866 413 205

L'organisation de nos formations nécessite un travail important qui n'est pas répercuté sur le prix de celles-ci. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les conditions suivantes applicables à votre inscription :

- Si un minimum de participants n'est pas réuni pour un groupe de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la formation avec remboursement de votre participation.
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement, lequel doit intervenir au plus tard à la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire concerné.
- Dès réception du paiement, l'inscription à la formation est définitive : aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de notre part.
- L'attestation de participation à la formation sera délivrée sur base d'une participation effective à toute la formation.

Le paiement doit être effectué au crédit du compte de PMR Europe n° 001 4811372 54, avec la mention de votre nom et du code de référence de la formation choisie.

Vu le caractère interactif de nos formations, le nombre de participants est limité. Nous vous conseillons donc de ne pas attendre la date limitée d'inscription pour vous inscrire.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur réception, sachant que seul le paiement rend l'inscription définitive. Si vous souhaitez une facture, vous pouvez l'indiquer sur le formulaire avec l'adresse de facturation. Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de TVA. Vous recevrez la confirmation de votre inscription dès réception de votre paiement.

Les cours se donnent à Bruxelles, dans nos bureaux (Rue Dodonée 113 à 1180 Bruxelles), ou à tout autre endroit que nous déterminerions en fonction des besoins. Dans le cas où le nombre de places disponibles pour une formation serait atteint au moment où nous recevons votre inscription, nous vous en aviserions sans retard. Dans ce cas, le montant versé de votre inscription vous sera remboursé ou sera reporté pour une autre formation de votre choix, à votre convenance.